

# Examen comparatif de Romains 4, 1-12 et de Jacques 2, 10-26

J.B. Rossier

Sully — 20 février 1853

E.S. n° 11

**Paul** : « Nous concluons donc, que l'homme est justifié par la foi, sans œuvres de loi... Car, si Abraham a été justifié par des œuvres, il a un sujet de se glorifier ; mais *il n'en a pas* devant Dieu »

(Rom. 3, 28 ; 4, 2)

**Jacques** : « Abraham, notre père, ne fut-il pas justifié par les œuvres, quand il offrit Isaac, son fils, sur l'autel?... Vous voyez donc que l'homme est justifié par les œuvres et pas par la foi seulement »

(Jacq. 2, 21-24)

La foi n'est jamais ébranlée et, dans la bonté de Dieu, il se peut même qu'elle ne soit jamais inquiétée, par l'ignorance que j'appellerai une ignorance fidèle ; j'entends celle qui croit également deux ou plusieurs choses, malgré leur contradiction apparente, et qui les reçoit, uniquement parce que Dieu les a dites toutes deux. Cette soumission qui attend la lumière n'est que fidélité en comparaison de la témérité de la raison de l'homme : une ignorance consciente d'elle-même, mais soumise à la Parole de Dieu, sera toujours plus bénie et plus savante que la science humaine. Dieu peut couronner, par plus de lumière, la patience qui n'attend rien que de Lui ; et Il le fait souvent, afin que notre dépendance et notre humilité soient encouragées et augmentées, avec la joie et les actions de grâces.

Cette étude étant le fruit d'expériences analogues à celles dont je viens de parler, mon ignorance, à peu près complète, d'autres travaux sur le même sujet, lui vaudra peut-être quelque intérêt de la part des frères qui sont parfaitement au clair sur la question, ou au fait de ces autres travaux. Si je ne me trompe, ces recherches doivent répondre à beaucoup de besoins qui ne cessent de se manifester parmi les chrétiens, besoins que la prédication ne paraît pas avoir satisfaits et dont la presse des traités s'occupe peu ou point, que je sache.

Veuille le Seigneur bénir cet essai pour l'édification de quelques faibles, comme je le suis moi-même. Qu'il veuille encore s'en servir pour en engager d'autres mieux instruits par Lui-même, à nous communiquer, à leur tour, ce qu'ils ont reçu.

Je commencerai par exposer franchement la difficulté que présentait à ma foi (et probablement à celle d'une quantité d'âmes) la comparaison des deux passages inscrits en tête de cette étude. En formulant la réponse générale à cette difficulté, je donnerai, ce me semble, une idée assez exacte de l'œuvre instinctive d'une foi encore peu éclairée. C'est une réponse nécessaire, mais dont l'on sent la nécessité, avant qu'on en puisse démontrer la solidité. Enfin, les développements par lesquels, avec la bonté du Seigneur, j'espère appuyer la solution de la difficulté, sont la représentation, passablement fidèle, des progrès, lents et faibles peut-être, mais enfin des progrès qu'Il se plaît à produire chez ceux qui les Lui demandent.

La difficulté se présente ainsi : la proposition de Jacques est directement opposée à celle de Paul. Le premier accorde de l'efficace aux œuvres pour justifier l'homme. Le second la leur refuse complètement. Et, ce qu'il y a de plus frappant encore, c'est que la justification du même juste, d'Abraham, sert d'exemple à l'un et à l'autre. Bien plus :

chacun d'eux se sert des mêmes expressions et du même texte des Écritures pour soutenir sa thèse (Gen. 15, 6).

La réponse doit être, que l'opposition et la contradiction n'existent aucunement ; mais que, loin de là, Jacques reprend le sujet où Paul l'a quitté, et poursuit l'examen de la doctrine sous un nouveau jour. Il doit résulter de ce fait que certains termes, communs à tous deux, exprimeront des idées passablement différentes, mais nullement contradictoires.

Une solution, ou du moins une conclusion semblable, est d'une nécessité absolue pour la foi aussi bien que pour la gloire de Dieu et pour la sainteté de Sa révélation. Sans cela, les fidèles ne pourraient que douter de l'inspiration directe des Écritures, ou prendre parti pour l'une des propositions contre l'autre. Alors l'on entendrait, sans oser le blâmer, les rachetés dire, l'un : Moi, je suis de Paul ; et un autre : Moi, de Jacques (1 Cor. 3, 4, et Gal. 2, 1-10). Mais, que le Dieu de bonté en soit loué ! la foi, ce précieux don de Sa grâce, croit que **toute** l'Écriture est divinement inspirée par le Père des lumières, par devers lequel il n'y a ni variation, ni ombre de changement [Jacq. 1, 17]. La foi obéit, et même elle grandit, en recevant une quantité de choses qu'elle ne comprend pas. Elle sait que les ombres et les obscurités viennent de l'entendement naturel ; mais elle sait aussi que le fidèle, guidé par le Seigneur dans un esprit de prière, finit tôt ou tard par trouver de puissantes sources de consolation, de joie, de lumière et de rafraîchissement, dans ce qui, pour l'ignorante arrogance de l'homme, n'était souvent qu'impossibilité et contradiction.

« L'Écriture ne peut être anéantie » [Jean 10, 35] ; encore moins peut-elle l'être par elle-même ou sous la direction du même Esprit de vérité.

Une dernière remarque doit suffire pour démontrer la nécessité de cette solution. Le christianisme, notre propre religion, en dépend avec tous ses glorieux privilèges. Les doutes et les controverses que le second chapitre de Jacques soulève de siècle en siècle sont, à la fois, l'expression de la nécessité dont je parle, et une preuve de l'importance que chaque âme fidèle attache à la solution de la difficulté.

Nous examinerons séparément le sens de chacun des deux passages ; puis nous considérerons la connexion, c'est-à-dire les rapports et la différence du point de vue des deux auteurs.

Le fond du sujet traité par Paul, est « *la justice de Dieu* » révélée dans l'évangile du Christ, qui est la puissance de Dieu, en salut à tout croyant (1, 16, 18). Au chapitre 3, il envisage cette justice en tant qu'imputée à tout croyant, par grâce, par la foi ; moyen qui exclut tout mérite personnel quelconque chez ceux qui sont ainsi justifiés (3, 20-26). « Nous concluons donc, dit-il, que l'homme est justifié par la foi, sans œuvres de loi » (v. 28). Au verset 29, arrive la question : les Gentils ont-ils aussi part à cette grâce ? Oui, eux aussi et par la même foi. Le chapitre 4 développe les motifs de cette dernière réponse, en s'attachant à l'exemple d'Abraham, auquel sa foi fut imputée à justice, lorsqu'il était encore incirconcis. La loi de la foi, ou le régime de la foi justifiante, exclut donc tout sujet de se glorifier, pour Abraham comme pour tout autre qui y est soumis (3, 27 ; 4, 2).

Les versets 6-8 montrent que la justice de Dieu, par la foi, ou la justification sous l'évangile de la grâce, consiste, d'abord, dans la rémission des péchés ; puis, dans le don d'une justice de Dieu qui recouvre l'homme tout entier, selon Dieu et devant ce Dieu qui le rend juste ainsi, parce qu'il le lui faut ainsi. La justification n'est pas seulement un acte de tribunal qui absolve l'accusé, en le déchargeant de toute culpabilité (culpé du péché) ; c'est, par-dessus tout, un acte de souveraineté divine qui orne l'accusé d'une justice de Dieu. Le forçat libéré devient roi et sacrificateur. Dès lors, la conséquence pratique est que Dieu tient pour agréable tout ce que fait, par la foi, l'homme qu'Il a uni à Jésus au moyen de cette même foi.

La loi (ou le régime) de la foi est partout opposée à la loi, ou au régime des œuvres et aux œuvres de loi ; c'est-à-dire opposée à toute prétention qu'aurait l'homme de rendre

Dieu son débiteur, en quoi que ce soit, au moyen de quelque œuvre ou de quelque travail de sa part. Le reste de l'épître revient fréquemment sur ce sujet. Enfin, non seulement la justice et l'héritage, mais absolument toutes les promesses s'obtiennent par la foi uniquement, et non seulement par la foi, en opposition avec les œuvres de loi (3, 28), mais par la foi, en opposition avec « *les œuvres* » de la manière la plus absolue (4, 2).

Paul parle du moyen unique par lequel l'homme pécheur est justifié devant Dieu, afin qu'il puisse vivre et jouir des promesses. Ce moyen, c'est la foi, « afin que ce soit par grâce ». L'Écriture voulant nous montrer que la foi d'Abraham est celle de tous les saints, qui croient au Fils du Dieu vivant et qui le contemplent, l'appelle ailleurs « la foi des élus de Dieu » [Tite 1, 1].

Paul a pu, il a dû considérer le moyen de la justification d'une manière abstraite. Il s'occupe de la foi en elle-même ; c'est-à-dire, soit à part des œuvres en général, soit surtout à part des œuvres de loi. C'est ce que nous avons observé spécialement aux versets 3, 28 ; 4, 2.

L'apôtre Jacques a affaire avec un adversaire qui **dit** avoir la foi, mais une certaine foi privée d'œuvres, non pas une foi abstraitement considérée sans les œuvres ; mais une foi, nécessairement et en principe, sans œuvres. C'est un homme « qui **dit** avoir la foi, mais qui n'a point d'œuvres ». Notons bien, que ceci se présente à l'esprit de Jacques, aussitôt après qu'il a parlé de la loi royale, puis de la loi de la liberté (1, 15 ; 2, 8, 12), régime dont la chair a toujours cherché à abuser pour la licence. Le raisonnement de Jacques prouve que, priver nécessairement la foi des œuvres, c'est la dénaturer ou la détruire ; il faudrait séparer ce don de Dieu de Christ Lui-même, pour interdire à la foi des fruits que, en Christ, elle ne peut pas ne pas produire : « Ainsi aussi, la foi, si elle n'a pas d'œuvres est morte quant à elle-même » (17, 20).

Est-ce à dire que Jacques réponde à Paul ? Ou bien, Paul aurait-il dit qu'il fallait avoir la foi sans avoir les œuvres ? Certainement non ; car s'il en était ainsi, Paul serait « *l'homme vain* » auquel Jacques répond en annulant ses tristes et fausses prétentions : Tu **dis** avoir la foi. Justifie ton dire. Montre-la-nous, cette foi. Je te montrerai la mienne par mes œuvres. Je ne peux te traiter en frère, si tu n'es pas un « frère saint » et juste. Suis-je à la place de Dieu, pour savoir qu'il y a une source, là où je n'aperçois ni eau, ni humidité, ni fraîcheur, ni verdure ?

Cette montre de la foi doit être ce que Jacques appelle la justification<sup>1</sup> (du professant et de sa foi), dans tout son second chapitre. « *Être justifié* » doit se rapporter à la manifestation extérieure de la validité des prétentions que quelqu'un émettrait sur la justice de Dieu. L'obéissance d'Abraham ne le justifia nullement quant à Dieu, puisque Dieu l'avait élu, retiré de l'idolâtrie, et justifié par la foi, afin qu'il pût obéir. Quant à une justice de Dieu imputée au pécheur, l'obéissance d'Abraham n'y pouvait rien ; mais par elle sa foi fut consommée, l'Écriture fut accomplie ; par elle, Jacques humilie l'homme vain et lui fait voir le danger de sa position. Cette obéissance glorifia la justice de Dieu qui reste juste, en justifiant des impies. Elle montra la valeur, la puissance et la réalité du moyen que Dieu emploie pour cette œuvre de Sa magnifique grâce.

Sans parler de la simplicité de la foi qui admet ce sens du mot, à cause de sa nécessité, il serait bon d'ôter lieu à toute espèce de doute ; c'est ce qui arrivera si la Parole en fournit d'autres exemples. Je loue le Seigneur de ce qu'il Lui a plu d'achever de dissiper mon ignorance ou du moins de la diminuer par cette recherche.

Le mot ne signifie pas seulement absoudre un impie, un coupable, et le rendre juste, selon Dieu Lui-même, au moyen de la foi en Son Fils (Rom. 3, 26) ; ou le délivrer du péché (Rom. 6, 7). Il signifie encore reconnaître et aussi manifester la justice, là où elle existe déjà, quelquefois même d'éternité : ainsi, en Luc 7, 29, « les péagers ont justifié Dieu ». Ils

---

<sup>1</sup> Nous disons aussi, en français, la justification pour *la preuve*, d'un titre, d'un fait, et même de la pureté des métaux précieux, ou d'autres marchandises.

ont donné gloire à Sa justice. Ils l'ont reconnue et proclamée en se soumettant au baptême de Jean.

Ensuite, « *être justifié* », ne signifie pas uniquement (comme en Rom. 3, 20, 24, 28 ; 5, 1), être rendu juste d'une manière (ou d'une autre, 4, 2). Mais c'est aussi, être reconnu, manifesté extérieurement, être prouvé juste. Dans ce même sens, l'apôtre Paul dit en Rom. 3, 25, 26 : « *pour démonstration de sa propre justice*, dans le temps présent, pour qu'Il soit juste et justifiant... » c'est-à-dire, pour que Dieu soit reconnu ou trouvé juste. Les adversaires eux-mêmes comprendront et confesseront que Dieu est demeuré juste, tout en justifiant des impies, parce que Il l'a fait au moyen de la foi au sang de Son Fils.

Matthieu 11, 19 ; Luc 7, 35 : En contraste avec la folie des pharisiens qui annulaient le conseil de Dieu, ou Sa sagesse, le Seigneur a dit : « La sagesse a été justifiée par ses enfants ».

1 Timothée 3, 16. Le Seigneur Jésus, Dieu manifesté en chair, « *a été justifié* par l'Esprit » (cf. Rom. 1, 4 ; 1 Pier. 3, 18).

Romains 3, 4 ; Psaume 51, 4. « En sorte que tu (que Dieu) *sois justifié* dans tes paroles, quand tu seras jugé ». N'est-il pas évident que, dans ces passages, il s'agit de la justification de la justice même ? Dieu, Sa sagesse, Son Fils ne sont pas rendus, mais ils sont reconnus et prouvés justes. De même, Jacques dit que Abraham, déjà juste, a été ainsi justifié. Il fallait un tel exemple, pour confondre, par des preuves, celui qui prétendait à la foi d'Abraham, sans se croire tenu à l'obéissance : « Montre-moi ta foi par tes œuvres ».

L'emploi du mot *sans*, me paraît encore digne d'une observation en Romains 3, 28 ; 4, 6 et Jacques 2, 20, 26 : « L'homme est justifié par foi, sans œuvres de loi ». Dieu impute à l'homme « une justice sans œuvres ». C'est-à-dire que l'imputation de cette justice a lieu par l'instrumentalité de la foi, uniquement. Le sujet que Paul traite est le moyen de la justification *devant Dieu* ; et les mots *sans œuvres* se rapportent, non pas à la foi, mais à : *est justifié*.

Dans Jacques c'est précisément l'inverse : Comme l'amour qui se contente de **dire** aux nécessiteux : « Allez en paix... » — est un amour stérile et mort ; de même la foi de celui qui **dit** l'avoir, cette foi, *si elle n'a pas les œuvres, est morte* (cf. v. 18, 20, 26).

Ainsi, Paul n'a pas l'idée de parler d'une foi stérile ou inefficace ; mais Jacques parle contre une telle foi qu'il appelle morte. Ce n'est pas une foi considérée séparément des œuvres, comme dans Paul ; mais une foi qui n'a pas les œuvres, qui ne peut donc pas se montrer par des œuvres.

Jacques ne nie point que l'homme ne soit justifié par la foi, sans œuvres. Mais il affirme *qu'Abraham ainsi justifié*, ne le fut pas au moyen d'une foi nécessairement stérile. Sa foi, en effet, était si peu séparée, **en principe**, des œuvres, qu'elle fut approuvée ou justifiée par des œuvres. Jacques répond à une folie de la chair qui cherche toujours à abuser de la doctrine évangélique sur la justification. C'est proprement l'antinomianisme qui veut séparer, nécessairement et en pratique, la foi des œuvres ou de l'obéissance (cf. Rom. 6, 17, 18).

Les œuvres n'étant qu'un des effets de la foi, *lorsqu'elle est mise à l'épreuve*<sup>2</sup>. Paul avait dû exclure ces effets comme source des privilèges de la foi. Jacques raisonnant sur la nature et sur les manifestations de la même foi, signale les œuvres comme un indice extérieur et caractéristique de la foi d'Abraham.

Paul distingue par voie d'abstraction.

L'homme vain sépare par voie d'application.

Jacques admet l'abstraction de Paul. Il rejette l'application de l'homme vain.

Paul expose une doctrine. Jacques fait de la controverse.

---

<sup>2</sup> Notre vie en la chair, tout entière, n'est que « l'épreuve de la foi » ; quoiqu'on ait l'habitude d'appeler épreuves seulement certains exercices de cette foi, plus saillants que d'autres.

Dès le commencement de l'épître de Jacques, l'homme justifié se trouve nécessairement soumis, pendant sa vie, à « l'épreuve de sa foi » (1, 2, 3). Il est placé, à cet effet, sous le régime de la liberté évangélique (1, 25; 2, 8, 1, 2). Alors se présente un ignorant, disposé à faire servir la grâce à la licence et la liberté d'occasion à la chair, ou de couverture à la malice<sup>3</sup>. C'est à lui que Jacques doit répondre, comme Paul avait dû répondre au pharisaïsme de tous les temps.

Au verset 14, Jacques pose d'emblée la question au point de vue de l'utilité<sup>4</sup>. « De quoi sert-il, mes frères...? ». Il examine premièrement cette utilité de la manière la plus étendue. Une certaine foi qu'on **dit** avoir, mais qui, de fait, est essentiellement stérile<sup>5</sup>, « peut-elle sauver » celui qui s'y fie?

De l'utilité pour le salut, l'apôtre passe ensuite à l'utilité d'une telle foi envers les hommes : « Et si un frère ou une sœur sont nus... et que quelqu'un d'entre vous **leur dise** : ... de quoi cela leur servira-t-il? ». Ou, comme dit Paul à Tite (3, 8) : « Que ceux qui ont cru Dieu, s'appliquent à être en avant dans les bonnes œuvres; ce sont là les choses *bonnes et utiles aux hommes* ». Ou, comme dit Jean (3, 17, 18) : « N'aimons pas de parole, ni de langue, mais *en œuvre* et en vérité ».

Après l'utilité pour le salut, puis pour les hommes, Jacques restreint la question à *la justification*<sup>6</sup>, et encore à une justification que, pour abrégé, j'appellerai extérieure. Ce

---

3 Tandis que le Fils nous rend libres, afin que nous nous conservions sans tache de la part du monde, en observant la Parole (2, 22-25).

4 Paul aussi avait demandé, en Romains 3, 1 : « Quel est donc l'avantage du Juif, ou quelle est l'utilité de la circoncision? ».

5 v. 20. Tisch, ἀργή; inefficace, sans activité, se dit d'un capital mort ou improductif. En 2 Pierre 1, 8, avec ἀκαρπός, infructueux; Opposez ἐνεργουμένη, Gal. 5, 6.

6 Jacques restreint, sur-le-champ, la question d'utilité à *la justification*, quoiqu'il eût dit : « la foi peut-elle *sauver*? ». La justification, à elle seule, n'est pas plus le salut, que ne le sont, à eux seuls, le réengendrement, l'expiation, la rédemption, la propitiation, la sanctification, l'adoption, le lavage, etc.

Il faut être juste pour vivre. Il faut vivre pour agir. Et pour vivre ainsi, il faut avoir été mort et enseveli avec Christ. Or la justice de Dieu n'appartient qu'à la foi en Celui qui a « trouvé un rachat éternel » pour que Ses rachetés possédassent dans la vie éternelle, « un héritage éternel ».

Nous savons, Dieu en soit béni, que **nous sommes** sauvés par grâce par la foi, et que cela ne vient point des œuvres (Éph. 2, 5, 8; 2 Tim. 1, 9; Tite 3, 5). Néanmoins, le salut se présente généralement, dans la Parole, comme une œuvre de la grâce, *pour nous* d'abord, puis ensuite *en nous*, par la foi; de telle sorte que la consommation de cette œuvre se poursuit jusqu'au jour de Christ (Phil. 1, 6, 10; 2, 16; 3, 9; etc.). Alors, la première résurrection nous introduira, personnellement et réellement, dans le royaume éternel que nous possédons déjà en espérance.

Romains 5, 9, 10 et 8, 23-25, puis 29-30 distinguent très nettement la justification du salut proprement dit, tout en donnant une idée claire de l'étendue de ce dernier. La justification s'y trouve placée après la préconnaissance de Dieu, sa prédestination, son appel efficace, et avant la gloire, cette couronne du salut, gloire dans laquelle, par la foi, nous sommes déjà introduits en notre glorieux Sauveur et bénis, en Lui, de toute bénédiction spirituelle.

Dans cette œuvre magnifique de l'amour incompréhensible du Père, tout est par Christ à la gloire de Dieu, par le moyen de l'Église et en notre faveur. Conseil et exécution, choix, vases et instruments, but, fin et moyens, tout est en Dieu; tout vient de Lui et repose uniquement sur Sa fidélité et sur la puissance de Sa grâce.

Remarquons, d'ailleurs, que l'homme est justifié par divers moyens : par la grâce; par Christ ou par la foi en Lui; par la justice et l'obéissance du seul Jésus; par la substitution du Christ. Dieu impute la foi à justice, sans œuvres (non pas une foi sans œuvres). La connaissance de Christ justifie (És. 53, 11). Dieu justifie l'impie. Christ est fin de loi en justification à tout croyant [Rom. 10, 4]. Il est aussi notre justice. On est justifié par Son nom; par la foi en Son sang; par l'Esprit de notre Dieu. Enfin par les œuvres (tandis qu'il n'est jamais dit que l'homme soit *sauvé par les œuvres*, mais le contraire est sans cesse affirmé),

sujet tout nouveau commence à être traité depuis le verset 18. Jacques ou quelqu'un qui a la foi et les œuvres, va sommer l'homme vain de justifier sa prétention. Il lui **dira**<sup>7</sup> : « Montre-moi ta foi par tes œuvres ». C'est ce que je peux faire, moi qui t'interroge. C'est ce que fit Abraham. Les œuvres ont cette utilité, d'être la montre de la foi devant les hommes, et même (comme nous le verrons plus tard) devant Dieu, dans un certain sens.

Remarquons-le avant de passer outre : la démonstration extérieure de la foi ; cette exigence de Jacques, dans un cas douteux ; la possibilité pour nous d'user de la même exigence, ne sont point choses d'une médiocre utilité. Dieu se plaît à manifester Ses élus au milieu du monde et à les voir se recevant mutuellement, c'est-à-dire en dehors de ce même monde, comme aussi Christ les a reçus, pour la gloire de Dieu [Rom. 15, 7]. Au milieu de l'affreuse corruption de la chrétienté professante et de la dispersion des brebis de Jésus dans cette corruption, la confession de la bouche suffit moins que jamais, pour qu'elles se reconnaissent. L'absence de vices scandaleusement notoires, suffit encore moins. C'est la vie de Christ ressuscité, l'amour pour tout ce qui est né de Dieu, l'éloignement de la mondanité, qui scellent la confession de la bouche. Et lorsque nous parlons d'une montre de la foi, ce n'est pas d'un étalage, ni d'aucune jactance, mais de « *la profession* ». L'écriteau qui annonce aux passants mon métier, voilà la confession de la bouche. Le maître à l'œuvre, ses instruments, ses provisions de matières brutes et ouvrées, voilà la profession ; c'est la pratique du métier (1 Jean 2, 4-6, 9 ; Jean 13, 35).

Les assemblées fidèles ont là un moyen positif d'apprécier la réalité de la foi chez les chrétiens. La vie de Christ ne peut demeurer cachée dans Ses disciples et les frères doivent discerner si elle est là. « Le fruit de l'Esprit, c'est l'amour, la joie, la paix, la longanimité, la bonté, la bénignité, la fidélité, la douceur, la tempérance » [Gal. 5, 22]. Voilà des œuvres que la chair n'imitera pas aisément ! Et si elle y parvenait, dans ce cas comme dans tout autre, Dieu est celui qui la juge.

Pour en revenir au verset 19, il indique que la manifestation de la vraie foi est une chose tout à fait distincte des questions sur sa valeur, son existence ou ses privilèges, devant Dieu et de Sa part. Il place, ce me semble, l'homme vain dans une position qui, moralement, est inférieure, même à celle des démons. Sa foi est moins révérencieuse que celle des démons qui disaient à Jésus : « Tu es le Saint de Dieu ! Pourquoi viens-tu nous tourmenter avant le temps ? » [Matt. 8, 29]. Cette foi ne les empêcha pas d'entrer dans des pourceaux, en attendant le temps de leur jugement. Parce qu'ils croient qu'il y a un seul Dieu, ils frissonnent. L'antinomien l'affronte.

Aux versets 20 et 21, l'apôtre saisit son adversaire corps à corps : « Or, veux-tu savoir, ô homme vain, que la foi sans les œuvres est morte ? » (cf. v. 17). C'est un homme vain (dénué, vide, nu), celui dont la foi morte est nécessairement inmontrable. Autre était celle dont Paul disait : « ... la foi d'Abraham, lequel est père de nous tous... devant Dieu qu'il a cru, lequel vivifie les morts... ». Et encore : « Par la foi, Abraham étant tenté offrit Isaac ; et celui qui attendait<sup>8</sup>, les promesses, offrit son unique... ayant estimé que Dieu est puissant, même pour réveiller d'entre les morts » (Rom. 4, 17, cf. 24 ; Hébr. 11, 19).

---

comme partie démonstrative d'une foi éprouvée.

La foi qui justifie est, sans doute, la même que la foi qui sauve ; mais l'œuvre du salut se compose de plusieurs opérations divines, outre celle de la justification. Ce que nous devons surtout retenir, c'est que le salut des pécheurs est accompli en Christ, suivant le conseil éternel du Père. C'est une admirable machine dont l'inventeur connaît seul toutes les merveilles. Toutefois, ceux qu'Il daigne instruire, en savent assez pour n'y rien vouloir changer, mais pour laisser chaque rouage à sa place, en adorant Celui qui, « dès le commencement, les a choisis pour le salut, par la sanctification de l'Esprit et la foi à la vérité » [2 Thess. 2, 13], mais aussi « pour l'obéissance ».

7 Je souligne chaque fois ce mot, parce qu'il me paraît caractériser tout le passage. Il fait ressortir des prétentions opposées.

8 Vrai sens du mot grec.

Voici Jacques qui dit, à son tour : « Abraham, notre père, ne fut-il pas justifié par les œuvres, quand il offrit Isaac, son fils, sur l'autel ? ». Selon Paul, la foi d'Abraham, sans la participation d'aucune œuvre, le délivra du péché, de la condamnation et de l'injustice, en le rendant juste devant Dieu. Il y avait là la puissance de la résurrection. Selon Jacques, l'épreuve de Morija, épreuve suprême s'il en fut pour un fils d'Adam, justifia le patriarche, même d'un soupçon d'hypocrisie de la part de l'homme.

Jacques y voit la justification d'Abraham : « Ne fut-il pas justifié lorsqu'il offrit ? ». L'épreuve, en donnant lieu à son obéissance, le manifeste comme juste devant la création entière. Paul n'exprime-t-il pas la même pensée lorsqu'il dit : « Abraham, étant mis à l'épreuve, offrit... » ? Et il reçut témoignage, par le moyen de la foi. Voilà, selon Paul aussi, la justification du juste.

Le chapitre 11 aux Hébreux<sup>9</sup> pourrait servir tout entier à faire ressortir avec force la conformité de la doctrine des deux apôtres. Ce fut, en effet, par une foi diversement éprouvée, que les anciens rendirent témoignage à Dieu et à Sa fidélité, devant les hommes ; mais aussi « qu'ils reçurent témoignage » ou, comme dirait Jacques au même point de vue, qu'ils « furent justifiés ».

En supposant que, dans ce verset 21, Jacques parle de l'imputation de la justice de Dieu, non de la démonstration de cette justice, il faudrait en conclure que, depuis quarante années, Abraham n'était encore point du tout ou très imparfaitement justifié ; conclusion qui, en excluant l'idée de la justice de Dieu, prouve que ce n'est point d'elle que Jacques s'occupe. De plus, si Abraham reçut définitivement la justice de Dieu en Morija, il est clair que toute l'obéissance de ce saint, pendant toute sa vie, n'était rien, sa foi non plus. Ce qu'il fallait pour être justifié, c'était donc l'offrande d'Isaac ; sinon point de justice de Dieu. La même conclusion s'appliquera à chaque saint pour la même justice (car il s'agit de principes, en tout cela). Elle s'appliquera à nous tout aussi rigoureusement que la sentence de Paul : « Nous concluons donc, que l'homme est justifié par foi sans œuvres de loi ». Alors aucun saint n'est justifié comme le fut Abraham (et qui de nous se contenterait à

---

9 Ce chapitre forme un traité complet et pratique sur la foi justifiante des élus qui, par elle, sont rendus agréables à Dieu et rapprochés de Lui. Il contient un développement des versets 35-38 du chapitre précédent, sur les effets de la foi, en contraste avec ceux de la loi (10, 1, 2).

Le Saint Esprit commence par donner une définition complète de ce que la foi est : « Une réalité (réalisation) des choses espérées, une démonstration (preuve, conviction) de celles qu'on ne voit point encore ».

Ensuite, vient le témoignage considéré de deux manières : Par la foi, les croyants sont, devant les hommes, des témoins du Dieu invisible et de Sa vérité (v. 13 ; 12, 1). Le monde les a vus attendre patiemment l'effet de promesses irréalisables dans le présent siècle. Les promesses (ou, au fond, Christ) sont donc toujours l'objet de la foi des élus.

Par elle, en second lieu, ces témoins ont reçu témoignage ; ils ont été approuvés de Dieu, tantôt en eux-mêmes, ou en secret, tantôt publiquement, ou par les Écritures, ou par la force de Dieu agissant en leur faveur (v. 2, 6, 16, 39 ; cf. 1, 4).

Suivent une vingtaine d'exemples divers, bien distincts, puis couronnés et comme encadrés dans un tableau concis des effets de l'activité de la foi en témoignage. Là encore, les victoires et les souffrances sont entremêlées avec les récompenses... « ils firent, ils reçurent, ils souffrirent ». Dans chacun des premiers exemples on distingue aisément le double point de vue de Paul et celui de Jacques : ce que la foi obtient et ce qu'elle peut faire, lorsqu'elle est mise à l'épreuve. L'approbation de Dieu ; Ses récompenses diverses ; l'attente patiente des choses futures ; la lumière des œuvres étranges de la foi brillant dans le monde pour la gloire de Dieu ; le monde souvent vaincu, mais jamais convaincu par des actes inexplicables pour la chair, à laquelle leur source est cachée ; voilà le témoignage que Dieu rend au monde par les hommes de foi, et à Ses serviteurs, devant le monde, par la Parole.

Hébreux 11 expose l'essence de la foi avec ses privilèges innés, si j'ose m'exprimer ainsi ; puis son activité et ses récompenses, soit temporelles soit éternelles. Toutefois, l'obéissance de la foi est nécessairement le chemin béni des souffrances, au milieu d'un monde ennemi. Tel dut être le chemin d'Abraham à Morija. Telle fut la vie de Christ (12, 2, 3).

moins ?) tant qu'il n'a pas immolé au moins quelqu'un des siens.

Abraham, étant appelé à l'âge de soixante-quinze ans, *obéit ; il partit de Charan ; vint habiter en Canaan ; il attendait la cité... il vécut en étranger...* À l'âge de quatre-vingts ans environ, il reçoit le don de la justice, par la foi (officiellement en quelque sorte). À l'âge de cent ans, Dieu lui donne Isaac, après lui avoir réitéré les promesses, à cinq reprises au moins, depuis vingt-cinq années<sup>10</sup>. Et Abraham n'aurait point été *justifié selon la parole de Dieu* (Gen. 15, 6), s'il n'eût pas été mis à une telle épreuve ou s'il y eût succombé !

Versets 22, 23. La Parole poursuit son raisonnement : « Tu vois que la foi opérait avec ses œuvres ». Oui, la foi qui, quarante ans auparavant, lui avait été hautement imputée à justice, et cela de la part de Dieu. Opérant d'abord dans son cœur, dans son âme et dans tout son être moral et intelligent, cette opération de la foi se traduisait au-dehors par une vie d'obéissance et de communion, enfin par des œuvres.

« Et que, par les œuvres, la foi fut consommée ». Le Seigneur parle ; j'écoute et je suis heureux de dire : Amen ! Que pourrait-on imaginer de plus en fait d'épreuve et de victoire ? Cette foi dut être consommée, épurée et affermie par une connaissance toujours plus intime de son Dieu, puisque l'obéissance précède toujours une abondance de bénédictions de tout genre, mais, surtout et en premier lieu, pour la foi elle-même. Et, en effet, quel majestueux tableau de paix que celui de la fin de cette vie ! Quelle espérance ! Quel calme ! D'ailleurs, Abraham reçut, sur le champ même, de grandes bénédictions. Il put ramener Isaac à sa mère, l'ayant reçu une seconde fois d'en haut, comme par une espèce de résurrection. Il entendit la glorieuse approbation de Celui qu'il servait. Les promesses anciennes lui furent confirmées par la bouche du Très-haut, comme s'il venait de les obtenir tout de nouveau.

« Ainsi fut accomplie l'Écriture » — au point de vue extérieur ; non pas entre Dieu et Abraham, mais de telle façon que personne n'y puisse trouver lieu à s'égarer, ou à égarer les autres, ni lieu à douter ou à contredire. L'Écriture qui déclare la justice d'Abraham par la foi, atteste encore cette justice en inscrivant les œuvres de ce juste. Est-ce que l'homme vain pouvait appuyer, accomplir ainsi sa prétention ?

L'épreuve consumma la foi d'Abraham par des fruits ; ces fruits ont, à leur tour, consommé l'Écriture, parce que les paroles de Genèse 15, 6, ont reçu, en pratique, une démonstration si évidente que la grande et fondamentale doctrine du salut gratuit ne peut plus être ébranlée. Un juste seul, la foi seule a pu faire ce que fit Abraham. Cet acte de sa longue vie de foi n'a pas seulement l'avantage d'être, de beaucoup, postérieur à l'effet des paroles de Genèse 15, 6, et ainsi de pouvoir les consommer. Il enlève encore à l'homme tout sujet de se glorifier **devant Dieu**. En effet, la foi d'Abraham lui fut imputée à justice et non pas une œuvre quelconque. L'épreuve suprême de Morija a fourni à un saint, déjà justifié depuis près de quarante années, l'occasion de manifester à tous l'excellence de cette foi, au moyen de laquelle Dieu l'avait rendu juste devant Lui. En Morija nous avons Abraham justifié devant l'homme, quoiqu'il n'y eût, dans ce saint, aucun doute à cet égard devant Dieu, nul désir de la gloire qui vient de l'homme. La gloire de Dieu, l'instruction des pécheurs, l'affermissement des justes et premièrement celui du patriarche furent les résultats bénis de cette épreuve. Si Dieu y a pris plaisir, c'est pour Sa gloire. La foi, qui saisit Christ et les promesses, Lui rend agréables et le croyant et son obéissance d'ailleurs si imparfaite, parce qu'elle met en évidence Christ, puissance de Dieu et sagesse de Dieu [1 Cor. 1, 24].

L'acte de Morija n'a cependant ajouté aucune vertu à la vieille foi d'Abraham. Il en provenait. L'épreuve eut une œuvre parfaite, en patience et en espérance.

---

10 Isaac devait être parvenu à l'âge viril, puisqu'il fut capable de porter à une grande distance, tout le bois de l'holocauste. Si donc on compte vingt années de Genèse 15, 6 à la naissance d'Isaac, puis vingt autres jusqu'à Morija, on trouve que le patriarche était proclamé juste, depuis au moins quarante années.



Dieu, qui donne la foi avec ses privilèges, est aussi Celui qui la met à l'épreuve selon Sa sagesse. Il connaît d'avance toute la valeur, ainsi que le commencement et la fin des moyens qu'Il emploie (Jean 10, 17; 19, 28, 29). C'est à Lui que nous avons recours pour obtenir et le vouloir et le faire. Mais Il sait, déjà en plantant Sa Parole en nous, jusqu'où Il nous mènera dans les sentiers de la foi. Il peut, dans le temps convenable, et ne fût-ce que pour fermer la bouche à l'arrogance téméraire de l'homme, manifester l'activité de la foi en la mettant à l'épreuve.

Toutefois, le croyant est justifié, avant que quoi que ce soit de bon ait été produit par son moyen. Mais si quelqu'un demande : Où est cette plante, et à quoi la reconnaîtrai-je ? la Parole répond : « Vous reconnaîtrez l'arbre à son fruit » [Matt. 12, 33]. Le jardinier connaît un pommier, même en hiver. Il le connaît en le plantant. Même en le semant, il peut déjà dire : Tu es pommier. Si quelqu'un, en l'entendant, pensait : Non, c'est un sauvageon ; la parole du jardinier ne s'en accomplira pas moins, et, dans la saison, le pommier sera justifié ou reconnu pommier par ses fruits (1 Jean 3, 7) ; le jardinier sera glorifié — sa parole accomplie.

Verset 24. Nous voyons donc que c'est par des œuvres que l'homme est manifesté aux créatures comme juste ; non par la foi seulement (considérée abstraitement ou au point de vue de la grâce qui justifie sans œuvres). La foi, qui a justifié Abraham devant Dieu, n'aurait pu le justifier devant l'homme, sans agir d'une manière extraordinaire.

Paul a dit aussi : « Car, dans le Christ Jésus, ce n'est ni circoncision, ni incirconcision qui peuvent quelque chose ; mais une foi qui (opère) déploie son efficace par le moyen de l'amour... c'est une nouvelle création » (Gal. 5, 6 ; 6, 15). Ce n'est pas par des œuvres de loi, œuvres que chacun pouvait faire en la chair ; ce n'est pas *par le signe* de l'alliance, que la puissance de Dieu se déploie en se manifestant chez les élus. Abraham, en offrant son unique fils, montra par là qu'il comptait et sur l'amour de Dieu et sur Sa puissance, même pour ressusciter d'entre les morts, et ainsi il glorifia cette puissance de Dieu qui agissait en lui.

Jacques ne dit pas : « par la foi *seule* » ; mais : « par la foi *seulement* ». À son point de vue (extérieurement), les œuvres concourent avec la foi pour manifester les croyants. Le monde ne reconnaît la mère qu'en la voyant avec ses filles. Il n'en est pas ainsi pour Dieu.

Enfin Paul n'a jamais dit : Bienheureux l'homme auquel Dieu impute « *une foi sans œuvres* » ; mais « une justice sans œuvres » — une justice imputée à la foi uniquement, purement et simplement. Et, jamais non plus, Jacques n'a dit : *Ses œuvres* lui furent imputées à justice.

Sur les versets 25, 26, je n'ai rien à dire qui n'ait été dit plus haut. L'exemple de Rahab est aussi cité dans l'épître aux Hébreux.

Toutes les fois que les enseignements de la doctrine portent sur la participation des fils d'Adam à la justice de Dieu, à Sa vie, à Son héritage, l'évangile refuse toute validité quelconque aux titres présentés par l'homme, comme venant de lui-même. Paul appelle tous les prétendus fondements de ces titres, « *des œuvres de loi* ». Sur la valeur de ces œuvres, Jacques s'exprime aussi positivement que Paul, lorsqu'il dit : « Nous bronchons tous en beaucoup de choses... » [Jacq. 3, 2] puis : « quiconque gardera toute la loi, mais bronchera en un seul *point*, est devenu coupable (responsable) à l'égard de tous » [Jacq. 2, 10]. Cette doctrine est exactement la même que celle de Paul : « Tous ceux qui sont des œuvres de loi, sont sous malédiction » [Gal. 3, 10]. Puis, selon Jacques, nous sommes jugés par la loi de la liberté ; et la miséricorde se glorifie contre (ou s'élève par dessus) le jugement [Jacq. 2, 13]. Ou, selon Paul : contre le fruit de l'Esprit il n'y a pas de loi.

Une œuvre de loi est toute œuvre liée à une prétention quelconque sur la justice de Dieu, comme si cette œuvre possédait une vertu ou quelque soi-disant mérite qui, ainsi, procéderait de l'homme à l'exclusion de Dieu. C'est une manière plus ou moins subtile de se « glorifier devant Dieu » au lieu de se glorifier en Lui et de Le glorifier en tout ce qui est

bon. Les œuvres de loi, au lieu de provenir des affections spirituelles d'un cœur filial et plein de gratitude, sont faites dans le but, avoué ou caché, prochain ou éloigné, d'obliger Dieu envers l'homme ; je veux dire, dans le but de rendre Dieu débiteur de l'homme, à quelque degré que ce soit.

Mais il y a plus que cela : Paul range sur le même niveau, « *nos œuvres* » (2 Tim. 1, 9) et « *les œuvres* » (Rom. 4, 2 ; Éph. 2, 9) en général. Voulons-nous attribuer à nos œuvres la plus légère influence sur l'élection ou sur la gratuité du salut ? Il dit : « ... selon la puissance de Dieu, qui nous a sauvés et appelés d'un saint appel ; non selon *nos œuvres*, mais selon son propre dessein et *selon* sa grâce, laquelle nous a été donnée, dans le Christ Jésus, avant les temps éternels ».

Supposons même des « *œuvres de justice* », des œuvres dont la justice serait comme la mère et l'élément<sup>11</sup>. Si l'homme les voulait présenter à Dieu comme possédant en elles quelque vertu déterminante pour le choix de Sa grâce, Paul s'écrie : « Dieu nous a sauvés, non en vertu d'œuvres de justice, lesquelles nous eussions faites (à une époque quelconque), mais à cause de sa propre miséricorde ». En s'appuyant le moins du monde sur ses œuvres, l'homme empiète sur la souveraineté des miséricordes de Dieu. Il ravit à Dieu toute la gloire qu'il s'attribue, oubliant ou ignorant que toucher à cette gloire, c'est l'anéantir autant qu'homme le peut faire.

Les œuvres de justice, nos œuvres, enfin les œuvres en général, deviennent des œuvres de loi, dès que l'homme veut s'en servir selon la loi.

Nous avons vu que toute la question de la justification se divisait en deux parties : entre Dieu et l'homme pécheur, par la foi ; et alors c'est une justice sans œuvres. Entre les hommes ; et alors la foi et ses œuvres. Quoique Paul n'entre point sur ce dernier terrain, il en reconnaît l'existence, ce me semble, lorsqu'il dit : « Que dirons-nous donc qu'Abraham, notre père, a trouvé selon la chair ? » [Rom. 4, 1]. Paul parlait de la foi. Mais le monde juge d'après la vue et c'est ce qui donne lieu à une justification extérieure, ou « selon la chair ». Auprès de Dieu, la question est différente et Paul ne s'occupe que de cela : « Car, poursuit-il, si Abraham a été justifié par œuvres, il a un sujet de se glorifier (auprès des hommes), mais pas envers Dieu » [Rom. 4, 2].

Ce point étant admis aussi par Jacques, ce dernier répond à l'homme vain. Il ne lui dit pas de se glorifier en aucune manière (cet homme *n'est pas justifié* devant Dieu et n'est pas justifiable devant les hommes) ; ni d'ôter la gloire à Dieu qui justifie l'impie ; mais de montrer à l'homme l'existence de la foi dont il se vante devant l'homme. Comment se justifiera-t-il ? Il n'a pas d'œuvres. La Parole, au contraire, a pris soin de justifier Abraham, même devant toute chair, par la témoignage qu'elle a rendu à ses œuvres.

Au commencement de l'Église il y avait quelque chose d'analogue, je pense, quant aux miracles ou du moins quant aux langues, les signes servaient à convaincre les incrédules de l'action de Dieu et de Sa présence ; ils justifiaient cette présence. Mais ils n'étaient pas pour les croyants (Act. 2, 12, 16, 33, 41 ; 1 Cor. 14, 22).

Un pécheur, qui recevrait Jésus en exhalant son dernier soupir, meurt justifié devant Dieu. S'il confesse Jésus, il l'est aussi devant les hommes. D'un autre côté, les œuvres peuvent justifier extérieurement, quel que soit le moment de leur manifestation depuis la naissance de la foi. Sara, stérile jusqu'à quatre-vingt-dix ans, n'en était pas moins la femme d'Abraham, aussi bien avant qu'après la naissance d'Isaac. Cependant la stérilité n'est pas plus une nécessité du privilège d'épouse, qu'elle n'est un caractère de la foi imputée à justice. La foi, depuis si longtemps exercée, du juste Abraham fut justifiée extérieurement en Morija. La foi naissante du brigand crucifié, le fut par une confession [Luc 23, 40-42] qui mérite cependant à peine le nom d'œuvre.

Mais, dans aucun cas, jamais aucune œuvre ne justifie le pécheur d'une justice de Dieu, ou devant Dieu.

---

11 C'est la force du texte, Tite 3, 5.

Toutefois, béni soit notre Père, qui nous a laissés ici-bas dans la courte épreuve de la foi, comme un peuple particulier que Lui-même s'est créé, afin qu'il fut zélé pour les bonnes œuvres [Tite 2, 14]! Béni soit Son nom, de ce qu'Il a daigné « nous créer en Jésus Christ, pour les bonnes œuvres que Lui-même nous a préparées d'avance, afin que nous marchions en elles [Éph. 2, 10]!... Il a créé toutes choses en Jésus Christ, afin que sa sagesse, infiniment diverse, fût *maintenant* donnée à connaître aux principautés et aux autorités, dans les lieux célestes, **par le moyen de l'Église** [Éph. 3, 9-10]... ». Sur la terre déjà, le Père de Jésus est glorifié, lorsque nous portons beaucoup de fruit.

Je ne pense pas avoir épuisé mon sujet, ni même l'avoir traité avec assez de profondeur; mais j'ai exposé à mes frères, en simplicité, ce que le Seigneur m'a donné comme je l'ai pu recevoir. Et néanmoins, une question s'est présentée, sans doute, à plus d'un lecteur comme à moi-même, toutes les fois que cette étude nous aura conduits à lire les versets 12, 16, 17, 18 du vingt-deuxième chapitre de la Genèse : « *Maintenant j'ai connu que tu crains Dieu... Parce que tu as fait... je te bénirai!...* ».

Le Seigneur n'avait-Il pas dit, déjà plus de vingt-six ans auparavant : « Car maintenant je l'ai connu qu'il commandera à ses fils et à sa maison de faire ce qui est juste et droit, et l'Éternel amènera (fera venir) sur Abraham ce qu'il lui a promis » [Gen. 18, 19]. Dieu connaissait l'obéissance d'Abraham déjà avant les siècles. N'est-elle pas un privilège de la foi des élus? L'Écriture peut dire, avant l'obéissance comme après : « *Maintenant j'ai connu...* ». Dieu donne à Ses élus « la foi pour l'obéissance » (2 Pier. 1, 2), en sorte qu'il peut, après chaque épreuve, faire descendre sur Son élu, la rosée de Ses bénédictions et récompenser en lui les dons de Sa miséricorde. Près de quarante années venaient de s'écouler avant l'acte de Morija, depuis qu'Abraham **tenait** la promesse. Et même à l'occasion de divers autres actes d'obéissance, Dieu avait souvent renouvelé (Gen. 12, 7; 13, 14-16; 15, 13-15; 17, 1, 2, 8; 22, 16-18) cette même promesse (non sans y ajouter de nouvelles bénédictions). Cependant, le Seigneur dit de nouveau, après ces quarante années : « *Certainement, je te bénirai... Parce que tu as fait cette chose-ci...* ». Quelle exhortation pour Isaac, et dans un tel moment! Quelle instruction à son entrée dans la carrière (cf. Gen. 26, 5)! Et combien souvent ces paroles n'ont-elles pas restauré le fidèle Abraham, pendant les soixante années qu'il dut encore marcher par la foi. Pour nous tous, chers frères, quelle leçon et combien grandes et infinies sont les miséricordieuses bontés de notre Père céleste.

Dieu attribue donc une valeur aux œuvres de la foi et Il le fait en Père tendre et plein d'indulgence. Il est Celui qui, par l'Esprit filial ou d'adoption, donne la sincère volonté de Lui plaire et qui accepte et encourage l'obéissance de Ses enfants, comme si elle provenait d'eux, quelque imparfaites que soient ces dispositions à cause de l'insubordination de la chair.

Gloire à Jésus qui nous a rachetés! Le sang de Christ et ses mérites ôtent et lavent tous les démérites de nos bonnes œuvres devant le Père. Dieu aime à nous voir courir avec constance dans les sentiers de la rémunération, désireux de Le glorifier par la foi qu'Il nous a donnée et par le fruit de Son Esprit en nous. Il aime à nous voir poursuivre les couronnes que Sa grâce a préparées à notre faiblesse.

Abraham avait été retiré de l'idolâtrie, par la puissance de Jéhovah (Gen. 31, 53; Jos. 24, 14). Comment aurait-il pu prétendre à quoi que ce soit, en vertu de ses œuvres? Comment aurait-il eu seulement l'idée de se rendre débiteur de Celui qui lui avait gratuitement donné toutes choses et au-delà de tout ce que l'homme peut penser et imaginer? Un cœur pénétré de reconnaissance envers la gratuité du Seigneur produisit, en ce saint, une vie de dévouement et de progrès.

La connaissance du plaisir que le Seigneur prend à de telles dispositions; le besoin d'édifier les frères et de glorifier Dieu devant les hommes; l'espoir des récompenses gratuites; la crainte de manquer l'occasion de toutes ces bénédictions ou d'encourir les châtements du Père, châtements bénis et indispensables à cause de la négligence et de

l'insouciance de la chair : voilà ce que j'appellerai la responsabilité du croyant sous la grâce et la discipline de cette grâce.

Retenons ferme ceci avant toute autre chose : Aucune promesse ne peut être le lot de celui qui n'est pas reçu en grâce, justifié de tous ses péchés et revêtu de la justice de Dieu. La patience et la bonté du Seigneur s'exercent envers l'homme pour l'attirer vers cette justice ; mais il n'y a de couronnes que pour ceux que le Christ a saisis ; et les récompenses attachées à leur obéissance, le sont uniquement à cause de la grâce du Père. Rien en nous ne mérite d'être couronné, si ce n'est à cause de cette même grâce qui recherche et approuve, dans nos faibles efforts, tout ce qu'elle a produit elle-même. C'est à cause de cela et parce que la grâce efface, par le sang de Christ, tout ce qui est de la chair dans notre service, qu'il est dit : « Dieu n'est pas injuste pour oublier votre œuvre et le travail de l'amour *que vous avez montré...* » [Héb. 6, 10]. Veut-on remonter à la source de cette justice, de cette indulgence qui se souvient du travail de l'amour ? On trouvera la justice de Christ et l'amour de Dieu. Car si l'on attribue à l'obéissance, aux œuvres, des mérites intrinsèques qui rendent Dieu débiteur de Ses rachetés, que fera-t-on alors des taches, des manquements, en un mot du péché qui souille toutes ces œuvres ? Un seul péché ne mérite-t-il pas la mort ? Quelle terrible balance pour la folie de notre orgueil ! Et même, si nous travaillons comme des esclaves à des œuvres de loi (en ne disant rien des œuvres de chair ni des œuvres mortes qui, elles aussi, ont besoin du sang pour les effacer), n'est-il pas écrit : « Quand vous aurez fait (et bien fait, je suppose) **tout** ce qui vous a été commandé, dites : Nous sommes des esclaves inutiles, car ce que nous devons faire, nous l'avons fait » [Luc 17, 10].

La foi est un don de Dieu (Jean 6, 44, 65 ; Act. 16, 14 ; Éph. 2, 8 ; Phil. 1, 29 ; 2 Tim. 2, 25 ; Jude 3). C'est un lot échu aux bien-aimés du Père, dans Son conseil (2 Pier. 1, 1). Là gît tout « *son prix* » ! Elle tire de Christ seul (ce grand don du Père) son efficace, son utilité, ses privilèges. C'est l'objet, non pas l'instrument, c'est Christ et non pas la foi qui a *des mérites* à faire valoir devant Dieu. Christ produit du fruit en nous, par la foi en Lui. L'incorruptibilité d'un esprit doux et paisible est certainement d'un grand prix devant Dieu [1 Pier. 3, 4]. Mais d'où vient-il, cet esprit, dans l'homme secret du cœur ? N'est-ce pas l'esprit de Christ dans Ses rachetés ? Toute idée de mérite, le nom même est antiscrituraire, soit « comme venant de nous-mêmes », soit comme rendant l'homme créancier de Dieu. Ce qui plaît à Dieu, ce qui a du prix, ce qui est agréable devant Lui, ce qui L'oblige, même dans Sa justice (Héb. 6, 10, cité 1 Jean 1, 9, etc.), c'est uniquement Christ, Son sang ou Son nom, soit sur nos prières, soit sur nos louanges, soit sur nos infirmités, soit sur notre obéissance.

Un jardinier prend plaisir à un arbre qu'il a greffé et qu'il cultive. Son fruit lui est utile et agréable quoiqu'il puisse s'en passer de mille manières, aussi bien que de l'arbre lui-même. Cependant il aime le fruit et il soigne l'arbre pour s'en faire honneur. Mais que serait-ce, si l'arbre, oubliant qu'il **doit tout** au jardinier, voulait lui vendre son fruit au lieu de le lui rendre ? Si le juste obéit aux impulsions de la grâce qui le pousse à glorifier l'auteur de toute grâce, il est approuvé selon les largesses de cette grâce à laquelle il en rapporte tout le mérite. S'il ne le fait pas, il s'expose au jugement en la chair ; il perd la jouissance de toutes les choses qui se rapportent à la vie (présente et éternelle) et à la piété.

L'obéissance chrétienne n'est que la conséquence de l'adoption. Toute l'éducation du juste, ici-bas, tend à le conserver dans le courant de cette origine, afin qu'il y croisse à la gloire de Dieu, par Jésus Christ. L'évangile l'a mis en liberté pour cela. Pour cela le Fils l'a rendu libre.

Ceux qui connaîtront le mieux la grâce de Dieu et les perfections de Christ, seront le plus dépouillés de toute prétention, le plus capables d'être remplis de grâce et de paix ; ils seront donc ceux qui porteront le plus de fruits réellement permanents en vie éternelle. Ils savent que cette grâce n'est gratuite pour eux, que parce que Christ la leur a apportée au prix infini de Sa vie et d'indicibles souffrances. Pleins d'assurance et d'espoir, mais sages et

humbles, ils jugeront plus sévèrement que personne, les fruits de cette grâce en eux. Personne ne s'y arrêtera moins qu'eux ; personne ne les apercevra moins ; personne ne sera aussi confus lorsque d'autres en parleront. L'apôtre Paul nous en fournit un exemple bien utile à méditer, dans des passages tels que 1 Corinthiens 3, 7-10 et 15, 10. J'ose engager mes frères à les lire attentivement.

Un fidèle, enfin, qui croît dans la connaissance de Jésus, apprend, chaque jour davantage, à discerner Christ seul dans tout ce qui est réellement bon, et à reconnaître la chair en tout ce qui n'est pas selon Christ. Il sait que Dieu peut, à cause de Christ, et que, à cause de Christ, Il veut accepter et récompenser l'obéissance des siens, comme il convient à un Dieu qui est amour, au lieu de l'examiner comme juge. Il considère cette obéissance comme provenant d'un cœur purifié par la foi en Sa bonté, en Sa fidélité, en Sa munificence. Si donc rien n'est plus impossible à un pécheur, que d'être agréable à Dieu sans la foi, rien n'est plus important, pour le racheté, que la fidélité pratique, jusque dans les choses les plus petites en apparence.

Dieu regarde au cœur [1 Sam. 16, 7] et cherche la franche volonté dans la liberté. Mais notre cœur naturel aime à s'échapper pour retourner au service de son ancien maître, trahissant ainsi son Rédempteur, pour Lui soustraire tout ce qu'Il a racheté — et à quel prix ? N'est-ce pas pour nous racheter *tout entiers*, pour nous arracher à ce siècle d'insubordination et d'égoïsme, que Christ s'est livré Lui-même, afin que, libres et heureux, nous puissions désormais vivre pour Dieu ? Quelle n'est pas Sa bonté ! Il daigne appeler *nôtres*, toutes ces choses qui sont à Lui, prenant Son plaisir à en recevoir l'hommage libre et volontaire, de la main de Ses bien-aimés (2 Cor. 5, 15). Selon Dieu, une dépendance de Lui, totale, absolue, complète, continue, « c'est notre service<sup>12</sup> raisonnable » ; et Il daigne néanmoins nous y exhorter au nom de Ses miséricordes ! Ah ! c'est que nous pouvons encore, dans notre service, être moins prudents que le monde qui tient pour une insigne déloyauté de refuser à un acheteur la livraison des objets qu'il a désignés et payés à l'avance.

Le dévouement jusqu'à la mort ; un renoncement habituel, plus contraire encore à notre chair ; les bonnes œuvres, côté actif de l'obéissance dans les détails de la vie ; un cœur plein d'espérance en Christ et de participation à Ses souffrances et à Ses gloires : telle est la volonté de Dieu à notre égard. Et Il daigne appeler l'offrande de *nos* corps, la communication de *nos* biens, *nos* louanges, des sacrifices et « de tels sacrifices », déclarant qu'Il y prend son plaisir ! Quelle indulgence ! Quels encouragements !

Mais notre Dieu est le Dieu vivant, et s'Il ne veut rien d'un sacrifice mort (dans un esprit légal), c'est qu'Il cherche la vie de Christ ; une marche avec Lui et devant Lui dans la lumière qui juge tout ; un cœur reconnaissant et actif, source de toute vie par l'Esprit et en vérité. Il attend cela de nous. Il nous y convie au nom de Ses miséricordes. Qu'ajouterons-nous ? Une âme qui peut rester froide devant tant de grâces ne serait pas touchée, lors même qu'on peindrait devant elle Christ comme crucifié pour elle.

---

12 Le renoncement, cette *livraison* de tout ce qui vit en nous, cet hommage filial est appelé un sacrifice, et ce sacrifice est appelé un service raisonnable ou *logique*. C'est le service **individuel**, l'emploi de toutes nos facultés pour notre vocation. Primitivement, le mot signifie bien *service*, et même d'un mercenaire. Mais dans le Nouveau Testament, c'est *service de Dieu*. En Romains 12, le service chrétien est comme en contraste avec le service juif qui regardait particulièrement la sacrificature (9, 4 ; cf. Hébr. 9, 1, 6, et aussi Jean 16, 2 ; rendre service à Dieu). Il y aurait confusion si l'on ne distinguait pas, en Romains 12, 1, par exemple le service *individuel*, une vie de dévouement filial, avec le culte proprement dit, le culte en commun. Le culte ne peut guère être que **collectif**. Ces deux choses, le service et le culte, se lient néanmoins bien étroitement. Plus les frères vivront près de Dieu, aimant, recherchant et réalisant leur dépendance de Lui, plus aussi chacun d'eux sera capable de Lui offrir *continuellement* et surtout au milieu des saints, le fruit de lèvres qui bénissent Son nom [Hébr. 13, 15]. Que le Seigneur nous mette à tous ceci sur la conscience et dans le cœur, pour Sa gloire !

La dépendance de Dieu peut, il est vrai, faire sortir le fidèle de toutes les voies de la sagesse et de la prudence humaines. C'est ce que l'on fera bien de considérer en pensant à l'exhortation. Il est, en général, meilleur d'ouvrir la source des œuvres et de leur frayer un canal, que de s'arrêter aux détails. Qu'il nous suffise, pour le moment, de nous souvenir que le Seigneur a répandu Sa bénédiction sur les Lévites qui, obéissant à Sa Parole et consacrant leurs mains à l'Éternel, tuèrent chacun son frère, son ami et son voisin (Ex. 32, 9; cf. 13, 6-11). Il aime le zèle d'un Phinéas qui, transperçant l'Israélite et la femme au milieu de l'assemblée, fit ainsi propitiation pour Israël : « Parce que Phinéas a été animé de **mon** zèle au milieu d'eux... c'est pourquoi, voici, je lui donne mon alliance de paix... parce qu'il a été animé de zèle pour son Dieu » (Nomb. 25, 11, 13). Voilà une explication assez claire du psaume 106, 30, 31 : « Et cela lui a été alloué pour justice dans tous les âges, à jamais ». C'était « *mon zèle* », dit Jéhovah. La foi de Phinéas avait excité, chez ce juste, le zèle de Dieu, pour Dieu. À cause de son obéissance, la Parole a justifié Phinéas publiquement, devant toutes les générations à venir. Mais que dira la chair sur de pareilles œuvres ? La grâce seule en parlera sans légalisme, sans zèle amer, mais selon la vérité qui, en Jésus, est opposée au monde, à Satan et à la chair.

Il y a vraiment de la justice dans les œuvres de la foi, et une beauté divine dans le fruit de l'Esprit; et quelles que soient les souillures qu'y mêle notre chair, le sang de Christ, ce sang précieux qui nous purifie de tout péché [1 Jean 1, 7], suffit pour laver l'homme tout entier ainsi que les œuvres de sa foi.

La Parole ajoute à la plupart des expositions de la doctrine de Christ, des exhortations pressantes à la réalisation de la vérité, par l'amour, l'assurance, la persévérance et les bonnes œuvres. Il y aurait un grand profit à s'occuper de l'exhortation en général, pour la distinguer d'avec le blâme, la répréhension, l'avertissement, la consolation, la censure. Mais je veux me borner à ce qui concerne l'exhortation aux bonnes œuvres. Dans la Parole, avons-nous dit, elle suit toujours l'exposition de la grâce de Dieu en Christ, à notre égard. Ensuite elle est accompagnée de promesses, comme pour stimuler notre paresse, en exaltant la munificence du « Dieu qui comblera tous nos besoins, selon sa richesse, **en gloire**, dans le Christ Jésus » [Phil. 4, 19]. L'œil de l'enfant doit être fixé sur celui du Père, pour connaître Sa volonté; sur Sa main pour recevoir les récompenses gratuites de Son amour. Il faut que celui qui s'approche de Dieu, croie, non seulement qu'Il existe (cf. Hébr. 11, 6 et Jacq. 2, 19), mais encore qu'Il est rémunérateur de ceux qui Le recherchent. Ainsi, Moïse eut la force et le bonheur de tout quitter pour l'opprobre de Christ. Il en fut de même de Paul. Il en sera de même des saints de tous les temps, selon la mesure de leur foi et de leur espérance.

C'est tout autre chose, de croire aux récompenses et de les poursuivre en Christ, ou de chercher à les acquérir dans un degré quelconque, par quelque prétendu mérite qui viendrait de l'homme.

La récompense est là devant nos yeux; cependant n'oublions pas qu'elle n'est point promise aux efforts faits uniquement en vue d'elle-même, mais au zèle filial pour la gloire du Seigneur. La mesure de cette différence est toute la distance qui existe entre glorifier Dieu ou la chair.

Pour croître dans la grâce, pour y vivre et y courir, il faut y être bien affermi. La grâce est donc la source d'où découlera toute bonne exhortation à la pratique, même à la pratique des détails. Alors, la conscience de chacun devient son propre prédicateur; et, pour qu'il en soit ainsi, nul cœur ne doit être plus fondé dans la vérité que le cœur de celui qui exhorte. Donnez-nous des âmes profondément enracinées dans une espérance parfaite et habituelle en la grâce qui nous est apportée par la révélation de Jésus Christ! Nous aurons, alors, et des exhortations selon l'Esprit de Dieu, et des oreilles pour les entendre.

Mais, vous, qui prêchez les œuvres aux mondains morts dans leurs fautes et dans leurs péchés, ne renversez-vous pas l'évangile de la croix? N'obscurcissez-vous pas celui de la gloire de Christ? Ne semez-vous pas le levain des pharisiens au lieu de la Parole de la

grâce? Lequel est le plus sage, dites-le-nous, ou de planter et d'enraciner un cœur dans l'amour de Jésus, pour l'y cultiver ensuite, afin d'y cueillir des fruits en leur saison; ou de demander, comme vous le faites, des fruits là où la semence de la foi n'a pas encore germé? Si du moins en fait d'œuvres, vous prêchiez celles que *la foi seule* peut produire; peut-être qu'en réveillant vos auditeurs, en excitant chez eux la soif de la vérité, vous les amèneriez à la source de la vie. Prêchez-leur un peu les œuvres d'Abel, répandant le sang de ses agneaux, type de l'effusion du sang du Fils unique du Père; la construction d'un navire, au beau milieu de la terre ferme; des promenades au son de la musique, en guise d'assaut, autour d'une ville assiégée! Mais, non! vous construisez des fontaines au plus haut des coteaux, et vous oubliez la source qui est au fond du vallon. Et l'on s'étonne qu'il n'y ait « ni voix, ni réponse et point d'exaucement »! Ce qui fait traverser la mer Rouge à pieds secs, c'est la foi en Celui qui est invisible. Vous faites l'œuvre de Pharaon, non celle de Moïse. Et : « les Égyptiens, voulant en faire l'essai, furent engloutis » [Héb. 11, 29].

Et vous, qui prêchez aux saints les œuvres comme source de justice, de vie, ou même d'assurance, ne frémissiez-vous pas en pensant à toutes ces cordes de la propre justice qui, hélas! toujours nombreuses et variées, vibrent si aisément, même chez les fidèles? Pensez à la difficulté de prêcher (j'entends selon Dieu), même le plaisir qu'Il prend au travail de l'amour et à l'œuvre de la foi dans Ses saints. Pensez aux disputes interminables que la vérité de Jacques 2, 14-26 a suscitées dans l'Église; et, cependant, c'est la vérité de Dieu, dite par Dieu! Mais vous l'annulez cette vérité, lorsque vous prêchez aux saints les bonnes œuvres, comme un moyen d'assurer leurs cœurs devant Dieu; ou comme source de confiance, soit dans la grâce gratuite, soit en eux-mêmes; ou, comme repos à leurs consciences. Jacques ne faisait point cela. D'entre toutes les œuvres d'Abraham, il prêche l'infanticide de Morija; parmi celles de Rahab, il choisit la première œuvre de sa foi peut-être, mais à coup sûr un crime de lèse-patrie, de mensonge et de haute trahison. Si vous avez compris Jacques, faites comme lui. Sinon, tremblez d'en parler hors de la mesure et de l'analogie de la foi.

Vous, enfin, chers frères et sœurs, qui désirez ardemment d'être « des imitateurs de Dieu, **comme des enfants bien-aimés**, marchez dans l'amour, comme aussi le Christ nous a aimés et s'est livré Lui-même pour nous... » [Éph. 5, 1-2]. Vous êtes ainsi en communion directe et positive avec la source de toutes les choses qui sont agréables à Dieu, « *bonnes et utiles aux hommes* » [Tite 3, 8]. C'est la source qu'il faut creuser. C'est Christ qu'il faut présenter, chercher, prêcher et contempler — j'allais dire, qu'il faut étudier. Là, *le moi* est anéanti et transformé à l'image de Jésus, en marchant sur Ses traces sans Le perdre de vue. Mais lorsque vous demandez que l'on vous prêche les œuvres, est-ce bien selon l'Esprit que vous l'entendez?

Il est vrai, le christianisme a sa morale. Mais elle n'est qu'à lui; et si le monde peut en imiter les traits les moins élevés, il est impossible qu'il la pratique réellement. Faire du bien à tous, mais principalement aux gens de la maison de Dieu [Gal. 6, 10], exercer l'hospitalité, surtout envers les saints, faire l'aumône selon Dieu et toutes les semblables œuvres de l'amour divin, œuvres tant recommandées dans la Parole, nous ne pouvons trop nous y exhorter mutuellement, soit en public soit en particulier. Nous seuls pouvons ajouter à l'amour fraternel l'amour [2 Pier. 1, 7], puisque de tels privilèges tiennent à la nouvelle naissance. Mais l'aumône, l'hospitalité et tant d'autres œuvres de détail, serait-ce peut-être tout ce que vous aimez tant à vous entendre recommander?

Et la vie cachée avec Christ en Dieu [Col. 3, 3], cette intime communion avec Celui qui vient pour enlever l'Église? « Énoch fut transporté... ». Cette vie-là fit peu de bruit. Les hommes en ont peu parlé. La Parole en dit beaucoup de choses, en bien peu de mots. C'est que l'aliment de cette vie était dans le ciel et ses effets sur la terre, paisibles et tranquilles. — Et le divorce d'avec le monde; la séparation d'avec le présent siècle méchant, soit pour la vie journalière, soit surtout pour les choses de Dieu, soit pour la tente, soit pour l'autel? « Abraham sortit, sans savoir où il allait... étranger et voyageur » quittant et religion et

famille et amis et patrie et parenté, ne possédant « pas même une semelle de terrain » dans le pays de promesse — regardant toujours en haut. — Et l'attente des biens invisibles ; l'espérance de la résurrection, de la Jérusalem céleste et de la gloire de Dieu !

Aimez-vous, en fait d'œuvres, qu'on vous prêche *la prophétie* ? « Isaac bénit Jacob et Ésaü au sujet des choses à venir... Joseph donna des ordres touchant ses os » [Héb. 11, 20, 22]. — Ou l'adoration ? « Jacob adora sur son bâton » [Héb. 11, 21]. — Ou le culte proprement dit ? « Moïse fit la Pâque... » [Héb. 11, 28]. Israël chanta sur l'autre bord de la mer Rouge, l'admirable cantique de Canaan. — Ou la violation de l'édit du roi ; le mépris de son courroux aussi bien que de ses faveurs, de sa gloire, de ses richesses ; l'opprobre de Christ et les persécutions ; les dangers et la victoire à travers toutes les difficultés imaginables et toujours la patience, la paix, la joie et la persévérance ?

Voilà la morale chrétienne, voilà les œuvres de la foi que le monde n'imité pas, parce qu'elles ont leur source dans l'espérance. Une vie d'espérances célestes sera nécessairement une vie sainte, dans l'amour du Christ. De l'espérance, les bonnes œuvres reçoivent leur couleur à part, leur propre caractère.

Qu'on nous prêche donc la mort au monde, à la loi, à la chair ; mais par la puissance d'une vie de résurrection que nous possédons, en laquelle nous croyons ! Qu'on fasse dépendre de la foi, de l'espérance et de l'amour, toute la valeur des exemples de cette nuée de témoins qui nous ont précédés ! Mais qu'on n'oublie jamais Christ, le chef et le consommateur de la foi [Héb. 12, 2] de tous les saints et de toute foi en général.

Sans la communion pratique avec le Dieu de bonté, par Christ mort et glorifié, jamais nous ne pourrions faire, ni même imiter de loin les œuvres de Moïse, ni celles d'Abraham, ni celles de Rahab. Dans cette communion, *nous ne pouvons pas ne pas faire* abondamment les œuvres journalières qu'on aime tant à s'entendre prêcher<sup>13</sup>, mais que, trop souvent, l'on ne pratique ni mieux ni plus. Je crois avoir assez dit pourquoi il en est ainsi.

Prenez le commencement de la seconde épître de Pierre, parmi la foule d'exhortations dont la Parole abonde ; vous en aurez un échantillon qu'on ne relit jamais sans être édifié, consolé, encouragé. Tout y repose sur la foi et tout en découle, comme le moût de la grappe que l'on presse. Non pas d'une foi plus ou moins forte, plus ou moins mûre ou exercée ; mais d'une foi du même prix que celle de l'apôtre Pierre lui-même ; du même prix, car c'est une foi *échue* en don gratuit de Dieu. Là est son prix et sa valeur. Mais son but, son objet ? La justice de notre Dieu et Sauveur Jésus Christ ! C'est le théâtre de la vie de la foi ; c'est là sa nourriture. Pénétré de la justice, en grâce, de son Dieu Sauveur, le croyant voit la grâce et la paix se multiplier autour de lui, sur le chemin de la connaissance de Dieu et de Jésus, notre Seigneur.

Ensuite, tous ses privilèges se déroulent à l'horizon du bienheureux pèlerin. Il possède « *toutes choses* ». Rien n'est plus absolu, plus général ; mais aussi rien n'est plus riche comme notre inventaire : « Toutes choses » ! Toutes les choses qui ont trait à la vie présente et éternelle ; toutes les choses que possède et peut espérer la piété ; et la piété s'occupe de Lui-même. Or c'est « de sa divine puissance » [2 Pier. 1, 3], que nous tenons ces inénarrables richesses ; d'une puissance qui les a créées, qui les conserve, qui les garde pour nous ; qui nous garde et nous forme pour que nous les puissions posséder éternellement — d'une puissance dont finalement, nous sommes aussi les cohéritiers en tant qu'elle est une portion de la gloire de Dieu. Béni soit ce Dieu Sauveur qui se donne à nous en nous unissant à Lui ; car « Il nous a appelés par gloire et par vertu » [2 Pier. 1, 3]. Il a ouvert les yeux de notre entendement, afin que nous comprenions quelle est la gloire de son héritage. Sa puissance, sa vertu, sa gloire nous donnent toutes choses ; tout ce qu'un

---

13 Personne ne nie qu'il n'y ait des cas où cela devient nécessaire, à cause du déclin de la vie dans une assemblée, par exemple. Alors autant la cause de cette nécessité est déplorable, autant il est précieux que le Seigneur suscite le remède.



cœur renouvelé ne peut pas même encore comprendre et désirer ici-bas. Gloire et vertu qui ne nous ont pas seulement réveillés de notre mort, mais qui nous ont rendus capables de recevoir et de goûter la bonté du Seigneur et les richesses du don de Dieu en la personne de Son Fils ; de telle sorte que, en y croyant, nous avons part à la nature divine — nous, pauvres pécheurs par nature, perdus dans la corruption d'un monde que le péché, notre propre péché, a soumis à cette corruption ; d'un monde qui gît tout entier dans le mal ; d'un monde néanmoins, qu'il nous est donné de traverser dans la paix et dans la grâce.

Voilà l'horizon et la boussole du racheté. Tout son bien est en haut. D'en haut lui viennent toute assurance et toute force, tout zèle et tout courage.

Là-dessus vient l'exhortation, d'autant plus précieuse qu'elle est à sa place selon Dieu. Le zèle ne croît que dans la confiance ; celle-ci ne vit que dans la grâce, par la foi en la justice de notre Dieu et Sauveur, Jésus Christ. Ici la justification n'est pas tant l'objet de la doctrine, que la foi et la nature divine, dans une âme délivrée : « après avoir échappé à la corruption qui est dans le monde par la convoitise » [2 Pier. 1, 4]. C'est comme ailleurs, en toute exhortation biblique, la liberté dans la grâce, pour marcher vers la liberté de la gloire à laquelle nous sommes appelés.

C'est précisément à cause de cela, dit le Saint Esprit, à cause de ces privilèges inouïs, que vous apporterez tout empressement à cultiver et à multiplier les fruits de la grâce en vous, en les ajoutant les uns aux autres et tous ensemble à la foi. La foi devient ainsi le centre d'attraction, le germe, la puissance et comme le noyau d'une vie de sainteté pratique, de vertu, de connaissance, de continence en tout genre, de persévérance, de piété, d'amour fraternel. Enfin l'amour, ce lien de la perfection, enveloppe, orne et relie cet ensemble, auquel il sert encore de couronne. Celui qui aime est né de Dieu. La faculté d'aimer tient à la nature divine (v. 5-8), comme toutes les choses, que nous sommes exhortés à ajouter à notre foi, proviennent d'elle et sont des dons à garder pour les cultiver, non des fruits de notre volonté propre.

Ensuite viennent les promesses dont la première, par exemple, n'est que trop souvent présentée comme une ordonnance : « Car ces choses étant en vous et s'y multipliant, ne constituent pas des oisifs et des infructueux dans la connaissance de notre Seigneur Jésus Christ » [2 Pier. 1, 8]. S'il est une connaissance qui enfle, ce n'est sûrement pas celle de la grâce, ni celle « de la gloire de Dieu en la face de Jésus Christ » [2 Cor. 4, 6]. Les fruits de cette connaissance ne demeurent-ils pas jusque dans la vie éternelle, sous la forme de gloires variées et de couronnes diverses ? En Christ nous avons la clarté de la vue. Une conscience, purifiée de nos péchés d'autrefois, n'en est que plus sensible au mal, plus nécessairement tournée vers le bien, parce que les affections de l'homme intérieur répondent au saint jugement d'une conscience chrétienne. C'est notre sûreté ; c'est notre liberté pour grandir et pour avancer dans la perfection où la grâce nous a placés. En Christ, nous sommes dans l'obéissance filiale ; nous y avons une pleine assurance, pour estimer toujours mieux la fermeté de notre élection et de ce même appel dont le Père « nous a appelés par gloire et par vertu ». Telle était, en type, l'heureuse position de Noé, gardé et enfermé dans l'arche, en dehors de la corruption débordée d'un monde d'impies ; flottant en paix au-dessus des vagues impétueuses du juste jugement de Dieu. Et de même que l'amour ne se flétrit jamais, de même celui qui demeure, par la foi, dans l'activité de cet amour, ne bronche jamais. Si donc nous bronchons tous en plusieurs manières, c'est que, en plusieurs manières aussi, nous sortons de l'amour de Dieu, en Jésus Christ, à notre égard.

Telle est l'exhortation scripturaire aux bonnes œuvres. Elle a pour fondement la foi en la grâce qui justifie le pécheur, qui le sauve en l'élevant à la droite de Dieu, dans le ciel à jamais. La joie du pèlerin, sa force, ses progrès, son zèle et sa persévérance, comme des degrés taillés dans l'obéissance, l'introduisent toujours plus avant dans la connaissance du conseil de la grâce de son Dieu. Il n'y a plus de porte étroite pour celui qui a l'oreille ouverte à la voix de l'Esprit et un cœur zélé pour la gloire de Christ dans l'Église. Il attend Son arrivée avec joie et dans la patience et ne sera point confus dans ce moment si désiré :

« Car **ainsi**, l'entrée dans le royaume éternel de notre Seigneur et Sauveur Jésus Christ, vous sera **richement** accordée! » [2 Pier. 1, 11]. Frères, prions et veillons d'autant plus que nous voyons approcher le jour [Héb. 10, 25]; veillons dans la grâce et dans la paix, afin qu'il en soit ainsi pour toute la chère Église du Seigneur.